



FEMMES ET =  
DIPLOMATIE



## La Cour au féminin

### COMMUNIQUE

Le 1<sup>er</sup> juin 2018

A la suite de la lettre ouverte adressée en début d'année au président de la République, les réseaux féminins de l'administration publique ont été reçus par Mme Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, M Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès de M. Gérard DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics, ainsi que par le cabinet du président de la République.

Ce jeudi 31 mai, rencontrant la directrice de cabinet de Mme SCHIAPPA, les réseaux ont souligné leur attente toujours forte d'avancées tangibles sur l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux de l'Etat. Celle-ci est une question d'équité, mais également un levier de performance reconnu. Or, pour ce qui concerne la place des femmes dans le pilotage de l'Etat, celle-ci demeure insuffisante et préoccupante.

**Dans la perspective des annonces du programme Action publique 2022, les réseaux féminins de l'administration attendent que soient adoptées, au service de la performance publique et de l'intérêt général, des orientations et mesures illustrant l'exemplarité de l'État en matière d'égalité femmes -hommes, notamment :** l'application du dispositif financier de la loi Sauvadet sur l'obligation légale de 40% de femmes primo-nommées sur les postes de cadres dirigeants, l'élaboration d'un véritable dispositif Sauvadet 2 de nominations équilibrées (élargissement du périmètre des postes direction, prendre en compte les stocks et pas seulement les flux, ...), la modernisation de l'organisation du travail au sein de l'État, la résorption des disparités salariales, la construction de parcours professionnels pour tous – femmes et hommes-, la lutte déterminée contre les stéréotypes, les violences sexuelles et sexistes.

**La grande cause nationale du quinquennat, l'Egalité entre les femmes et les hommes, doit s'appliquer en priorité au sein de l'Etat,** comme vecteur majeur de l'efficacité de l'action publique et de la modernisation dans l'administration, et comme élément emblématique de l'exemplarité de l'État.